



**Extrait du registre des délibérations
Réunion du 06 avril 2022**

L'an deux mille-vingt-deux, le six avril à 18 heures, se sont réunis, au Gueulard Plus, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration, sur convocation adressée le vingt-six février 2022.

Etaients présents :

Elue communautaire : M. Alessandro BERNARDI
Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA
Personne qualifiée : M. Christian SCHOTT
Personne qualifiée : M. Pascal MADELAINE

Absents excusés :

Elue communautaire : M. Daniel DRIUTTI – donne procuration à M. Alessandro BERNARDI

N° 2022-06

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le résultat du budget principal de l'exercice 2021, pour la section fonctionnement, présente un excédent à affecter de 67 735.98 € €.

Cet excédent servira à couvrir en partie l'absence de recettes propres en 2022 en raison du contexte épidémique et d'une reprise en termes de fréquentation plus lente que prévue, ainsi que l'augmentation du coût des frais généraux comme les frais d'énergie, d'alimentation, etc.

Il est prévu également de prévoir le paiement de l'impôt sur les sociétés évalué sur la part du montant excédentaire (7 350.96 €).

De ce fait, il est nécessaire de procéder aux ajustements suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
011	6061	Fournitures non stockables	14.000,00
011	6066	Carburants	1.000,00
011	61352	Locations mobilières autres	500,00
011	6231	Annonces et insertions	2.000,00
011	6236	Catalogues et imprimés	1.000,00
011	6261	Frais d'affranchissement	600,00
012	6312	Taxe d'apprentissage	500,00
012	64113	Salaire permanents	24.000,00
012	6451	Cotisations à l'URSSAF	21.635,98
69	6951	Impôts sur les bénéfices	2.500,00
Total			67 735,98

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
002	002	Excédents de Fonctionnement	+ 67.735,98
Total			+ 67.735,98

Pour la section d'investissement, le résultat cumulé du budget principal de l'exercice 2021 présente un excédent de 55.417,43 €.

En 2022, il est prévu de continuer à remplacer les équipements scéniques en fin de vie pour les studios et la salle de concert, ainsi que de faire appel à un juriste fiscaliste pour régulariser la situation fiscale du Gueulard Plus, ainsi qu'à une agence de communication pour redéfinir notre stratégie globale en matière de RSE et adapter notre site internet aux nouveaux usages et pratiques responsables.

De ce fait et afin de régulariser la situation des articles concernés, il est nécessaire de procéder aux ajustements suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
001	001	Excédents d'investissement	+ 55.417,43
Total			+ 55.417.43

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
20	2031	Frais d'études	8.000,00
21	2183	Autres immobilisations corporelles	1.000,00
21	2188	Autres	46.417.43
Total			55.417,43

Après entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

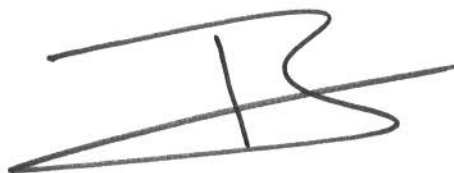
VOTE les crédits de la décision modificative n° 2 selon les tableaux ci-dessus.

Membres élus : 5
En activité : 5
Membres présents : 4
Membres absents excusés : 1
Membres absents : 0

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'Hôtel de communauté de HAYANGE (siège du Gueulard Plus)
Hayange, le 11 avril 2022

Le Président,

Alessandro BERNARDI



Envoyé en préfecture le 13/04/2022

Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le

ID : 057-800383861-20220406-DELIB202206-DE